



Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH) (YVRENCH)

**Elus représentés ayant donné pouvoir** : Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHEU) représenté par Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY) représenté par Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY) représentée par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Jacky THUEUX (RUE) représenté par Monsieur Joël PORQUET (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON) représenté par Monsieur Dominique LECERF (VRON)

**Absent(s)** : Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Excusé(s)** : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX)

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de réception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE\_2024\_108-DE

A G E D I

**Objet de la Délibération** : ECONOMIE - Attribution des aides économiques - 2ème semestre 2024

Vu la loi n°2015 – 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre n°DE\_2019\_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre n°DE\_2024\_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;  
Considérant que la Région Hauts-de-France en date des 8 et 9 décembre 2022, a adopté par délibération n°2022.01821 le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 comme le prévoit la loi NOTRe du 7 août 2015, cadre d'intervention des acteurs en matière économique.  
Vu la délibération n°202301091 de la Région en date du 22 juin 2023 relative à l'adoption du cadre d'intervention en matière d'aide aux entreprises.  
Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre du 19 décembre 2023 actant la mise en place des aides économiques sur son territoire.

La Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre à la possibilité de :

compléter le financement de la Région lorsque celle-ci octroie une aide individuelle à une entreprise, dans le cadre d'un dispositif adopté par la Région. Cette complémentarité peut se traduire par une convention tripartite entre la CCPM, la Région et l'entreprise accompagnée ;

et/ou

participer au financement d'un dispositif d'aide mis en place par la Région, dans le cadre d'une convention de partenariat entre la CCPM et la Région précisant les modalités d'intervention de chacun.

Considérant l'avis favorable de la commission des aides économiques de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre du 07 novembre 2024, qui figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le conseil communautaire décide à la majorité:

d'attribuer une aide totale 68 202,00 € répartie comme suit :

+ 65 258,00 €, à imputer la ligne 20421 du budget de la CCPM, représentant une aide à 13 entreprises (détail en annexe) ;

+ 2 944,00 €, à imputer la ligne 20422 du budget de la CCPM, représentant une aide à 1 entreprise (détail en annexe) ;

de donner délégation au Président pour signer les actes afférents et tout ce qui a trait à la mise en œuvre de ces aides ;

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de réception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE\_2024\_108-DE

A G E D I

de donner délégation au président pour signer les actes afférents et tout ce qui a trait à la mise en œuvre de ces aides.

Résultats des votes

Pour : 72

Farcy Pascal  
Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude  
Bourgeois Thibault  
Dufour Grégory représenté par Martin Jean Luc  
Mailly Vincent  
Bordret Xavier  
Gamard Marcel  
Mouton Eric  
Cat René  
Doyer Mathieu  
Crépin Maurice  
Level Hervé  
Bouchez Franck  
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck  
Gérard Olivier  
Beron Maité  
Delannoy Dominique  
Alexandre Isabelle  
Taeck Guy  
Wallet Daniel  
Martin Jean Luc  
Baillet Alain représenté par Kraemer Eric  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José représentée par Merlin Marie Jeanne  
Dulys Jean-Claude  
Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Deleens Stéphane représenté par Gallet Gérard  
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard  
Delorme Véronique  
Merlin Marie Jeanne  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Parment Philippe représenté par Gouesbier Francis  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Pierrin Philippe  
Gallet Gérard  
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel  
Hertault Claude  
Sellier Philippe  
Forestier Maurice  
Delcourt Amandine représentée par Forestier Maurice  
Monflier Bernard  
Balsamo Martial  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de reception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE\_2024\_108-DE

A G E D I

Roucoux Annie  
Ducastel Mejri Sophie représentée par Roucoux Annie  
Louvet Gérard  
Jaméas Jean Jacques représenté par Nester Paul  
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire  
Fourdinier Marie Claire  
Bost Patrick représenté par Patte Claude  
Thueux Jacky représenté par Porquet Joël  
Magnier Annita représentée par Hareux Dany  
Porquet Joël  
Hareux Dany  
Richard Renard représenté par Hertault Claude  
Nester Paul  
Gouesbier Francis  
Martin Jocelyne  
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent  
Soubry Patrick représenté par Lecerf Dominique  
Lecerf Dominique  
Marcassin Daniel  
Canal Valérie Anne  
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend/prennent pas part au vote : 1

Evrard Philippe

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de reception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE\_2024\_108-DE

A G E D I